

ASSURANCE GROUPE CONFORT



L'assurance en plus facile.

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Groupes Confort » n°14254)



VOS GARANTIES

- OPTION N°
- Extension Retour impossible



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

APRIL International Voyage
Service Gestion Clients
TSA 10778 - 92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : indemnisation@aprilvoyage.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7
Europ Assistance
Tél. : +33 1 41 85 22 55

N° de contrat à communiquer : **14254**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		OPTIONS N°					
		A	B	C	D	E	F
ANNULATION DE VOYAGE							
Annulation de voyage • Maladie, accident ou décès ↳ Franchise • Autres causes d'annulation ↳ Franchise	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne (sauf stipulation contraire)		■	■	■		
Annulation de voyage toutes causes justifiées • Maladie, accident ou décès ↳ Franchise • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne					■	■
Gestion Sérénité • Annulation cas imprévu sans justificatifs ↳ Franchise	• 1 000 € / personne et 5 000 € / événement • 30 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne						■
PRE-ACHEMINEMENT							
• Prise en charge d'un nouveau billet de pré-acheminement ↳ Franchise	• Dans la limite du prix du transport initial • 20 % du coût du billet initial de pré-acheminement		■	■	■	■	■
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS							
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommages aux valises • Dont objets précieux • Retard de livraison des bagages > 24 heures	• 1 500 € / personne et 7 500 € / événement • 50 € / valise • 50 % du montant maximum garanti • 150 € / personne	■	■	■	■	■	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT							
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux à l'étranger • Extension pour USA / Canada / Hong Kong / Singapour / Japon, Australie, Nouvelle-Zélande • Urgences dentaires • Frais de caisson pour la plongée sous marine ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller-retour • 30 000 € • 150 000 € • 160 € • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 30 € / personne • Frais réels • 2 500 € / personne	■			■	■	■
RETOUR ANTICIPE							
• Hospitalisation ou décès d'un membre de la famille • Sinistre au domicile	• Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■			■	■	■
ASSISTANCE VOYAGE							
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Avance de fonds • Envoi de médicaments	• 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • 4 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi	■			■	■	■
INTERRUPTION DE SEJOUR							
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Bon d'achat d'un an égal à la valeur du voyage initial			■	■	■	■
INDIVIDUELLE ACCIDENT							
• Capital décès ou invalidité permanente • Indemnité pour les enfants mineurs	• 15 000 € max. / pers. et 70 000 € max. / événement • 7 500 € max. / pers. et 35 000 € max. / événement				■	■	■
RETOUR IMPOSSIBLE							
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) • 1 jour	○			○	○	○

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



L'assurance en plus facile.